

États financiers du

**FONDS DE REVENU  
ALTERNATIF NEWGEN**

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts du  
Fonds de revenu alternatif NewGen (le « Fonds »),

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2025 et 2024, et les états du résultat global, les états de la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 30 mars 2026

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

## États de la situation financière

Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024

	2025	2024
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Trésorerie	27 554 103 \$	12 641 699 \$
Trésorerie soumise à restrictions	1 460 000	740 000
Placements détenus, à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	292 294 994	270 210 434
Débiteurs liés aux placements vendus	2 010 462	3 655 494
Intérêts et dividendes à recevoir	1 528 985	2 876 475
Autres débiteurs	471 605	456 885
Souscriptions à recevoir	124 655	172 151
Plus-value latente des dérivés (notes 2 et 6)	364 471	138 141
Charges payées d'avance	24 548	22 622
	325 833 823	290 913 901
<b>PASSIFS</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Placements vendus à découvert, à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	24 363 064	39 977 920
Créditeurs liés aux placements achetés	2 149 563	942 317
Rémunération au rendement à payer (note 3)	2 539 242	4 084 117
Moins-value latente des dérivés (notes 2 et 6)	51 999	1 087 440
Créditeurs et charges à payer	134 367	199 253
Rachats à payer	129 606	62 177
Dividendes à payer sur les placements vendus à découvert	2 834	46 914
Frais de gestion à payer (note 3)	284 649	30 497
Distributions à verser	539 332	5 814
	30 194 656	46 436 449
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>295 639 167 \$</b>	<b>244 477 452 \$</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie F	250 273 237 \$	205 533 744 \$
Catégorie F (\$ US)	5 548 703	4 345 092
Catégorie G	37 916 910	32 768 255
Catégorie G (\$ US)	632 107	571 410
Catégorie I	1 268 210	1 258 951
	295 639 167 \$	244 477 452 \$
<b>Nombre de parts rachetables en circulation (note 4)</b>		
Catégorie F	17 944 616	16 777 724
Catégorie F (\$ US)	346 990	299 116
Catégorie G	2 818 352	2 775 187
Catégorie G (\$ US)	40 769	40 593
Catégorie I	80 475	94 241

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

## États de la situation financière (suite) Au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024

---

	2025	2024
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part</b>		
Catégorie F	13,95 \$	12,25 \$
Catégorie F (\$ US)	15,99	14,53
Catégorie G	13,45	11,81
Catégorie G (\$ US)	15,50	14,08
Catégorie I	15,76	13,36
Catégorie F (\$ US) (en \$ US)	11,66	10,09
Catégorie G (\$ US) (en \$ US)	11,30	9,78

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du Fonds :

« **David Dattels** »

---

Gestionnaire  
NewGen Asset Management Limited

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

## États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	2025	2024
<b>Produits</b>		
Dividendes	17 602 019 \$	22 222 505 \$
Produits d'intérêts aux fins des distributions	4 499 620	6 543 627
Profit net réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	38 155 208	4 210 077
Variation nette de la plus-value latente des placements, compte tenu des écarts de conversion	4 716 629	37 385 794
Perte nette réalisée sur les dérivés	(282 313)	(1 449 264)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des dérivés (note 2)	1 261 772	(947 551)
Autres produits	92 117	27 228
	<u>66 045 052</u>	<u>67 992 416</u>
<b>Charges</b>		
Rémunération au rendement (note 3)	9 439 610	9 259 227
Commissions et autres coûts liés aux opérations du portefeuille	4 115 022	3 382 422
Frais de gestion (note 3)	3 209 100	3 041 128
Intérêts et frais d'emprunt	1 695 854	1 934 552
Dividendes versés sur les placements vendus à découvert	637 679	1 285 903
Charges d'exploitation	524 980	545 615
Honoraires d'audit	99 344	90 369
Frais juridiques	62 396	122 896
Retenues d'impôt	1 635	—
	<u>19 785 620</u>	<u>19 662 112</u>
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<u>46 259 432 \$</u>	<u>48 330 304 \$</u>
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie F	39 221 211 \$	40 472 955 \$
Catégorie F (\$ US)	776 810	1 325 908
Catégorie G	5 914 113	6 139 928
Catégorie G (\$ US)	79 516	110 550
Catégorie I	267 782	280 963
	<u>46 259 432 \$</u>	<u>48 330 304 \$</u>
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 9)</b>		
Catégorie F	2,28 \$	2,21 \$
Catégorie F (\$ US)	2,34	3,52
Catégorie G	2,10	2,10
Catégorie G (\$ US)	1,95	4,20
Catégorie I	3,05	3,14

## FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

### États de la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables*	Rachat de parts rachetables*	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement des distributions	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
<b>2025</b>							
Catégorie F	205 533 744 \$	55 961 103 \$	(45 129 329) \$	(10 033 717) \$	4 720 225 \$	39 221 211 \$	250 273 237 \$
Catégorie F (\$ US)	4 345 092	1 306 567	(767 927)	(226 297)	114 458	776 810	5 548 703
Catégorie G	32 768 255	9 374 179	(9 650 705)	(1 262 095)	773 163	5 914 113	37 916 910
Catégorie G (\$ US)	571 410	–	–	(21 333)	2 514	79 516	632 107
Catégorie I	1 258 951	–	(257 493)	(68 384)	67 354	267 782	1 268 210
	<u>244 477 452 \$</u>	<u>66 641 849 \$</u>	<u>(55 805 454) \$</u>	<u>(11 611 826) \$</u>	<u>5 677 714 \$</u>	<u>46 259 432 \$</u>	<u>295 639 167 \$</u>

\* Le produit total des parts rachetables dans le cadre des transferts entrants et les rachats de parts rachetables dans le cadre des transferts sortants pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 se sont chiffrés respectivement à 944 923 \$ et à (944 923) \$.

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables**	Rachat de parts rachetables**	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement des distributions	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
<b>2024</b>							
Catégorie F	237 185 045 \$	40 871 164 \$	(108 132 881) \$	(14 122 565) \$	9 260 026 \$	40 472 955 \$	205 533 744 \$
Catégorie F (\$ US)	5 540 785	728 225	(3 131 712)	(329 034)	210 920	1 325 908	4 345 092
Catégorie G	35 337 618	1 527 673	(9 807 529)	(2 006 315)	1 576 880	6 139 928	32 768 255
Catégorie G (\$ US)	148 012	340 981	(17 632)	(22 104)	11 603	110 550	571 410
Catégorie I	1 065 295	–	(81 926)	(116 751)	111 370	280 963	1 258 951
	<u>279 276 755 \$</u>	<u>43 468 043 \$</u>	<u>(121 171 680) \$</u>	<u>(16 596 769) \$</u>	<u>11 170 799 \$</u>	<u>48 330 304 \$</u>	<u>244 477 452 \$</u>

\*\* Le produit total des parts rachetables dans le cadre des transferts entrants et les rachats de parts rachetables dans le cadre des transferts sortants pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 se sont chiffrés respectivement à 2 033 938 \$ et à (2 033 938) \$.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

## Tableaux des flux de trésorerie Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	2025	2024
<b>Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités suivantes :</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	46 259 432 \$	48 330 304 \$
Ajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie		
Profit net réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	(38 155 208)	(4 210 077)
Variation nette de la plus-value latente des placements, compte tenu des écarts de conversion	(4 716 629)	(37 385 794)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des dérivés	(1 261 772)	947 551
Variation des soldes hors trésorerie		
Augmentation de la trésorerie soumise à restrictions	(720 000)	(740 000)
Diminution (augmentation) des débiteurs liés aux placements vendus	1 645 032	(2 047 217)
Diminution des intérêts et dividendes à recevoir	1 347 490	592 681
Augmentation des autres débiteurs	(14 720)	(221 716)
Augmentation des charges payées d'avance	(1 926)	(1 171)
Augmentation (diminution) des créditeurs liés aux placements achetés	1 207 246	(3 411 881)
(Diminution) augmentation de la rémunération au rendement à payer	(1 544 875)	3 928 284
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(64 886)	10 727
Diminution des dividendes à payer sur les placements vendus à découvert	(44 080)	(62 878)
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	254 152	(3 877)
Produit de la vente de placements	5 229 676 504	4 308 551 994
Achat de placements	(5 224 862 701)	(4 235 939 178)
	<u>9 003 059</u>	<u>78 337 752</u>
(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation		
<b>Activités de financement</b>		
Produit de l'émission de parts rachetables	65 744 422	41 297 190
Montant payé au rachat de parts rachetables	(54 793 102)	(119 137 272)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des réinvestissements	(5 400 594)	(5 426 071)
	<u>5 550 726</u>	<u>(83 266 153)</u>
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement		
(Diminution) augmentation de la trésorerie au cours de l'exercice	14 553 785	(4 928 401)
Profit (perte) de change sur la trésorerie	358 619	(174 775)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	12 641 699	17 744 875
	<u>27 554 103 \$</u>	<u>12 641 699 \$</u>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		
<b>Informations supplémentaires*</b>		
Intérêts versés	1 162 746 \$	1 402 772 \$
Intérêts reçus	5 656 028	6 683 590
Dividendes versés	681 759	1 348 781
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	17 791 467	22 675 224

\*Faisant partie des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

## Annexe du portefeuille de placements Au 31 décembre 2025

Nombre de parts/ d'actions	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Actions canadiennes</b>				
114 500	Air Canada	2 202 530 \$	2 208 707 \$	0,75
412 400	Alaris Equity Partners Income	5 639 472	8 487 192	2,87
2 920 000	Alphamin Resources Corp.	3 125 711	3 474 800	1,18
188 500	AltaGas Ltd.	5 255 875	7 888 725	2,67
2 098 651	Americas Gold & Silver Corp.	9 902 970	14 774 503	5,00
100 000	ARC Resources Ltd.	2 631 950	2 575 000	0,87
165 000	Bird Construction Inc.	4 517 062	4 705 800	1,59
1 035 021	BlackBerry Ltd.	5 805 977	5 361 409	1,81
54 000	Brookfield Asset Management Ltd.	4 253 598	3 882 600	1,31
120 900	Brookfield Renewable Partners LP	3 741 103	4 484 181	1,52
60 300	Cameco Corp.	6 383 333	7 578 504	2,56
685 082	Capstone Copper Corp.	6 509 313	9 440 430	3,19
113 800	Cenovus Energy Inc.	2 797 204	2 642 436	0,89
649 000	Chemtrade Logistics Income Fund	6 813 689	9 572 750	3,24
300 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix	4 477 576	4 443 000	1,50
422 190	Culico Metals Inc.	78 284	109 769	0,04
78 400	Société financière Definity	4 762 789	5 952 912	2,01
1 023 403	Mines Denison, nég. restreinte, 23 avr. 2026	3 663 783	3 725 187	1,26
209 100	DRI Healthcare Trust	2 509 450	3 360 237	1,14
90 000	Enbridge Inc.	4 318 326	5 911 200	2,00
384 644	Enerflex Ltd.	4 297 027	8 139 067	2,75
54 026	Exchange Income Corp.	2 543 113	4 427 971	1,50
280 000	Extendicare Inc., nég. restreinte, 4 avr. 2026	5 264 000	5 978 000	2,02
2 500	Fairfax Financial Holdings Ltd.	4 998 971	6 539 725	2,21
275 000	Gibson Energy Inc.	5 898 968	6 908 000	2,34
38 739	Les Vêtements de Sport Gildan Inc.	3 060 534	3 323 419	1,12
333 900	MDA Space Ltd.	10 844 028	8 895 096	3,01
350 000	Minto Apartment Real Estate Investment Trust	4 807 816	4 770 500	1,61
124 800	Neo Performance Materials Inc.	2 495 486	1 941 888	0,66
76 300	NGEx Minerals Ltd., nég. restreinte, 16 févr. 2026	1 869 159	1 953 280	0,66
73 699	North American Construction Group Ltd.	1 348 758	1 456 292	0,49
432 957	Pasofino Gold Ltd.	473 182	233 797	0,08
525 000	PHX Energy Services Corp.	4 939 850	3 942 750	1,33
239 385	Fonds de revenu mensuel bonifié PIMCO	2 187 298	2 156 859	0,73
135 000	Power Corporation du Canada	5 618 450	9 848 250	3,33
165 500	Premium Income Corp., actions privilégiées, 5,75 %	2 426 671	2 763 850	0,93
25 000	Primaris REIT	368 750	389 750	0,13
479 557	Solaris Resources Inc.	5 026 734	5 275 127	1,78
675 000	Superior Plus Corp.	4 923 553	4 752 000	1,61
27 300	The Descartes Systems Group Inc.	3 496 194	3 287 193	1,11
281 800	Topaz Energy Corp.	6 993 308	7 760 772	2,63
5 480 854	Trillion Energy International Inc.	180 855	109 617	0,04
24 800	Groupe WSP Global inc.	5 814 104	6 163 296	2,08
		<u>179 266 804</u>	<u>211 595 841</u>	<u>71,55</u>

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

## Annexe du portefeuille de placements (suite) Au 31 décembre 2025

Nombre de parts/ d'actions	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Titres à revenu fixe canadiens</b>				
2 000 000	BOYD GROUP INC., 5,50 %, 6 nov. 2030	2 000 000 \$	2 020 120 \$	0,68
2 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,898 %, 28 janv. 2086	2 003 643	2 007 380	0,68
7 963 000	Cineplex Inc., 7,75 %, 1 <sup>er</sup> mars 2030	8 170 171	10 132 201	3,43
1 402 000	DIRTT Environmental Solutions, 6,25 %, 31 déc. 2026	1 221 493	1 383 494	0,47
6 627 000	Dye & Durham Ltd., 3,75 %, 1 <sup>er</sup> mars 2026	6 531 610	6 395 055	2,16
2 900 000	iA Société financière inc., 6,435 %	2 919 828	3 024 932	1,02
6 000 000	MDA Space Ltd., 7 %, 23 déc. 2030	6 000 000	6 056 760	2,05
4 000 000	North American Construction Group Ltd., 7,75 %, 1 <sup>er</sup> mai 2030	4 120 000	4 122 200	1,39
3 400 000	Obsidian Energy Ltd., 8,125 %, 3 déc. 2030	3 403 875	3 456 270	1,17
3 565 000	Trillion Energy International Inc., 12 %, 31 oct. 2025, conv. 3 \$	3 565 000	713 000	0,24
		<u>39 935 620</u>	<u>39 311 412</u>	<u>13,29</u>
<b>Options canadiennes</b>				
38 400	Les Vêtements de Sport Gildan Inc., options d'achat, 86 \$, 16 janv. 2026	54 528	68 160	0,02
1 270 400	iShares S&P/TSX 60 Index ETF, options d'achat, 48 \$, 16 janv. 2026	190 560	120 688	0,04
1 664 700	iShares S&P/TSX 60 Index ETF, options de vente, 46 \$, 16 janv. 2026	199 764	199 764	0,07
		<u>444 852</u>	<u>388 612</u>	<u>0,13</u>
<b>Bon de souscription canadien</b>				
2 196 900	i-80 Gold Corp., 2,15 \$, 1 <sup>er</sup> mai 2028	834 822	1 384 047	0,47
<b>Actions américaines</b>				
440 340	Americas Gold & Silver Corp.	2 468 194	3 086 063	1,04
346 700	Coeur Mining Inc.	7 376 822	8 478 148	2,87
500	Insurance Supermarket Inc. – catégorie C, série 1	631 200	685 750	0,23
		<u>10 476 216</u>	<u>12 249 961</u>	<u>4,14</u>
<b>Titres à revenu fixe américains</b>				
1 750 000	Banque de Montréal, 7,70 %, 26 mai 2084	2 376 181	2 553 733	0,86
2 830 000	Conuma Resources Ltd., 13,125 %, 1 <sup>er</sup> mai 2028	3 691 124	3 808 725	1,29
2 500 000	Endeavour Silver Corp., 0,25 %, 15 janv. 2031	3 497 250	3 725 611	1,26
2 000 000	Polaris Renewable Energy Inc., 9,50 %, 3 déc. 2029	2 830 855	2 848 221	0,96
4 320 000	Republic Technologies Inc., 0 %, 5 déc. 2027, nég. restreinte, 6 avr. 2026	5 379 719	5 287 955	1,79
		<u>17 775 129</u>	<u>18 224 245</u>	<u>6,16</u>
<b>Bons de souscription américains</b>				
390 411	Defi Technologies Inc., 2,63 \$ US, 26 sept. 2028	–	22 105	0,01
3 632 800	i-80 Gold Corp., 0,70 \$, 16 nov. 2027	410 124	4 583 794	1,55
698 400	POET Technologies Inc., 8,16 \$ CA, 17 juill. 2030	1 954 629	4 534 977	1,53
		<u>2 364 753</u>	<u>9 140 876</u>	<u>3,09</u>
<b>Total des placements détenus</b>		251 098 196	292 294 994	98,83

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

## Annexe du portefeuille de placements (suite) Au 31 décembre 2025

Nombre de parts/ d'actions	Placements vendus à découvert	Produit de la vente à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Actions canadiennes</b>				
(362 500)	Andean Precious Metals Corp.	(3 090 475) \$	(3 538 000) \$	(1,20)
(80 950)	Brookfield Corp.	(4 917 361)	(5 101 469)	(1,73)
(120 900)	Brookfield Renewable Corp.	(4 487 977)	(6 365 385)	(2,15)
(75 800)	Cascades Inc.	(831 958)	(944 468)	(0,32)
(698 500)	Mines Denison	(2 518 726)	(2 542 540)	(0,86)
(262 800)	Diversified Royalty Corp.	(929 884)	(977 616)	(0,33)
(75 000)	Extencicare Inc.	(1 685 553)	(1 601 250)	(0,54)
		<u>(18 461 934)</u>	<u>(21 070 728)</u>	<u>(7,13)</u>
<b>Options canadiennes</b>				
(44 100)	Alimentation Couche-Tard Inc., options de vente, 68 \$, 16 janv. 2026	(23 814)	(2 426)	0,00
(60 300)	Cameco Corp., options d'achat, 145 \$, 16 janv. 2026	(45 828)	(16 583)	(0,01)
(77 100)	Les Vêtements de Sport Gildan Inc., options d'achat, 90 \$, 16 janv. 2026	(33 924)	(35 466)	(0,01)
(38 400)	Les Vêtements de Sport Gildan Inc., options de vente, 80 \$, 16 janv. 2026	(47 232)	(14 592)	0,00
(215 800)	NFI Group Inc., options de vente, 14 \$, 16 janv. 2026	(42 081)	(25 896)	(0,01)
(31 500)	Premium Brands Holdings Corp., options de vente, 96 \$, 16 janv. 2026	(28 980)	(12 600)	0,00
		<u>(221 859)</u>	<u>(107 563)</u>	<u>(0,03)</u>
<b>Actions américaines</b>				
(309 361)	POET Technologies Inc.	(2 798 884)	(2 685 746)	(0,91)
<b>Options américaines</b>				
(84 300)	Americas Gold & Silver Corp., options d'achat, 8 \$, 20 févr. 2026	(61 251)	(34 685)	(0,01)
(199 200)	Coeur Mining Inc., options d'achat, 25 \$, 16 janv. 2026	(57 586)	(27 320)	(0,01)
(174 600)	POET Technologies Inc., options d'achat, 10 \$, 21 janv. 2028	(338 303)	(437 022)	(0,15)
		<u>(457 140)</u>	<u>(499 027)</u>	<u>(0,17)</u>
	<b>Total des placements vendus à découvert</b>	(21 939 817) \$	(24 363 064) \$	(8,24)
	Commissions et autres coûts liés aux opérations du portefeuille	(103 925)	—	—
	<b>Placements détenus, montant net</b>	<b><u>229 054 454</u> \$</b>	267 931 930	90,59
	Profit latent sur les contrats de change à terme de gré à gré (tableau 1)		312 472	0,11
	<b>Autres actifs, montant net</b>		<u>27 394 765</u>	<u>9,30</u>
	<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		<b><u>295 639 167</u> \$</b>	<b><u>100,00</u></b>

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

## Annexe du portefeuille de placements (suite) Au 31 décembre 2025

Tableau 1 – Contrats de change à terme de gré à gré

Date de règlement	Monnaie vendue	Monnaie achetée	Taux à terme	Prix contractuel	Juste valeur	Profit (perte) latent
9 février 2026	\$ US	\$ CA	1,36920	(42 806 970) \$	(42 444 208) \$	362 762 \$
9 février 2026	\$ US	\$ CA	1,36920	(3 013 879)	(3 012 170)	1 709
9 février 2026	\$ CA	\$ US	1,36920	5 507 500	5 460 827	(46 673)
9 février 2026	\$ CA	\$ US	1,36920	628 500	623 174	(5 326)
Total du profit latent sur les contrats de change à terme de gré à gré						312 472 \$

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

Le Fonds de revenu alternatif NewGen (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement alternatif constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario et régie par une déclaration de fiducie datée du 7 janvier 2019 (la « déclaration de fiducie »). Le Fonds a commencé à exercer ses activités le 22 janvier 2019. Le siège social du Fonds est situé au Commerce Court North, Suite 2900, 25 King Street West, P.O. Box 405, Toronto (Ontario) M5L 1G3.

NewGen Asset Management Limited, une société établie en vertu des lois de la province de l'Ontario, est le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds (le « gestionnaire »). Le gestionnaire exécute des fonctions de gestion pour le Fonds, y compris la gestion des placements du portefeuille du Fonds. Les principaux courtiers et dépositaires du Fonds sont Marchés mondiaux CIBC inc. et BMO Marchés des capitaux.

Le principal objectif de placement du Fonds est d'offrir aux investisseurs une plus-value en capital à long terme constante et une source de revenu stable. Le gestionnaire accordera beaucoup d'importance à la gestion des risques et à la prise de positions défensives à l'égard du marché afin de réduire le coefficient bêta (c.-à-d. le risque systémique) et de protéger le capital lorsque la conjoncture du marché est défavorable. Par conséquent, l'objectif est d'offrir un profil de rendement unique présentant une faible corrélation et une faible volatilité par rapport aux indices boursiers traditionnels. Le Fonds pourrait avoir recours à l'effet de levier. L'effet de levier sera créé par le recours à des emprunts de liquidités, à des ventes à découvert et à des contrats dérivés. L'exposition brute globale du Fonds ne doit pas dépasser les limites relatives à l'utilisation d'un effet de levier permises par la législation en valeurs mobilières applicable.

Le succès du Fonds est tributaire de la prestation continue des services du gestionnaire et sera influencé par un certain nombre de facteurs de risque associés aux placements dans des titres de capitaux propres, des options et d'autres instruments, ainsi qu'au recours à l'effet de levier. Ces facteurs de risque comprennent le risque lié aux couvertures fondées sur des dérivés, la liquidité du marché, les ventes à découvert, le taux de rotation du portefeuille, les positions libellées en monnaies étrangères, l'exposition aux marchés étrangers et les variations des taux d'intérêt.

## 1. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Le gestionnaire a autorisé la publication des états financiers le 30 mars 2026.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

## 2. Informations significatives sur les méthodes comptables

### a) Instruments financiers

#### Comptabilisation et évaluation initiale

Le Fonds comptabilise initialement les transactions dans les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur à la date de transaction, soit la date à laquelle le Fonds devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle ils ont été générés.

Un actif ou un passif financier est évalué initialement à sa juste valeur, majorée, dans le cas d'un actif ou d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif ou du passif financier.

### b) Classement

Le classement des actifs financiers est fonction du modèle économique utilisé pour la gestion du portefeuille d'actifs et des caractéristiques de flux de trésorerie contractuels de ces actifs financiers. Il y a trois principales catégories de classement pour les actifs financiers qui sont des titres de créance : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. Les titres de capitaux propres et les instruments dérivés sont généralement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins qu'il n'ait été choisi de les désigner comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint par la détention d'actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels plutôt qu'à des fins de vente sont évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en fonction des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. Le Fonds est par conséquent tenu d'évaluer les modalités contractuelles des flux de trésorerie afin de déterminer le classement et l'évaluation appropriés de ses actifs financiers. Les actifs financiers donnant lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sont classés et évalués au coût amorti. Les actifs financiers donnant lieu à des flux de trésorerie qui ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sont classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

## 2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

### b) Classement (suite)

Le Fonds classe ses placements dans des titres de capitaux propres, des titres à revenu fixe, des options, des bons de souscription et des swaps comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont classés et évalués au coût amorti. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur de ses placements et de ses dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative (la « valeur liquidative aux fins des opérations ») aux fins des opérations avec les porteurs de parts.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

### c) Juste valeur des instruments financiers

Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs selon les données d'entrée de plus bas niveau qui sont importantes pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les données d'entrée ou méthodes utilisées pour évaluer les titres n'indiquent pas nécessairement le risque associé au placement dans ces titres.

La hiérarchie des justes valeurs se compose des trois niveaux suivants :

- Niveau 1 – prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données d'entrée dérivées de prix);
- Niveau 3 – données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données d'entrée observables de marché (données d'entrée non observables).

### d) Évaluation des placements

La juste valeur correspond au prix qui serait obtenu à la vente d'un actif ou payé pour transférer un passif dans le cadre d'une transaction régulière entre des participants au marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, en l'absence de celui-ci, sur le marché le plus avantageux auquel le Fonds a accès à cette date. La juste valeur d'un passif fait état de son risque de non-exécution.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

## 2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

### d) Évaluation des placements (suite)

Lorsque cela est possible, le Fonds évalue la juste valeur d'un instrument à l'aide du prix coté sur un marché actif. Un marché est considéré comme « actif » si la fréquence et le volume des transactions visant l'actif ou le passif sont suffisants pour fournir de l'information sur les prix de façon constante. Le Fonds évalue les instruments cotés sur un marché actif au dernier cours négocié ou au cours de clôture lorsque ces cours se situent dans la fourchette d'écart acheteur-vendeur pour la journée en cause.

Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur pour la journée en cause, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (par exemple les dérivés hors cote) est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché.

Les placements dans des sociétés privées ou autres actifs pour lesquels aucun marché organisé n'existe sont initialement évalués au coût puis ajustés à chaque période de présentation de l'information financière, au besoin, pour rendre compte de la plus récente valeur à laquelle de tels titres ont été négociés dans des conditions normales de concurrence correspondant approximativement à une transaction exécutée sur un marché organisé, à moins que le gestionnaire ne détermine autrement qu'une autre juste valeur de marché soit plus appropriée.

### Opérations sur instruments dérivés

Le Fonds pourrait utiliser des contrats sur instruments dérivés pour améliorer les rendements du Fonds et gérer les risques liés aux placements. La valeur des contrats est évaluée à la valeur de marché le jour d'évaluation (soit un jour ouvrable de la Bourse de Toronto [« TSX »]) et les profits et pertes en découlant, réalisés et latents, sont comptabilisés dans les états du résultat global.

La prime reçue à la vente d'une option d'achat est comptabilisée à titre de crédit différé. Lorsque l'option arrive à expiration ou qu'elle est exercée par son porteur, la prime est comptabilisée à titre de profit et inscrite au poste Profit net réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion dans les états du résultat global.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

## 2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

### d) Évaluation des placements (suite)

Opérations sur instruments dérivés (suite)

La juste valeur des swaps est déterminée par les prix du marché disponibles auprès de services d'évaluation indépendants (en l'occurrence, Bloomberg).

La juste valeur des contrats de change à terme de gré à gré est établie en fonction des taux de change à terme cotés à la date de clôture, obtenus d'une source indépendante.

### e) Compensation des instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut conclure différentes conventions-cadres de compensation ou d'autres accords semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent une compensation des montants en cause dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats.

Les tableaux qui suivent présentent les instruments financiers qui pourraient être admissibles à la compensation si de telles circonstances survenaient, aux 31 décembre 2025 et 2024. La colonne du montant net indique l'incidence nette éventuelle sur les états de la situation financière du Fonds si tous les montants étaient compensés.

Actifs financiers au 31 décembre 2025	Montants compensés		Montant net des actifs financiers présenté dans les états de la situation financière	Montants non compensés		Montant net
	Montant brut des actifs financiers comptabilisés	Montant brut des passifs financiers comptabilisés		Instruments financiers (incluant les garanties hors trésorerie)	Garanties en trésorerie reçues	
Contrats à terme de gré à gré, montant brut	364 471 \$	(51 999) \$	312 472 \$	– \$	– \$	– \$

Actifs financiers au 31 décembre 2024	Montants compensés		Montant net des passifs financiers présenté dans les états de la situation financière	Montants non compensés		Montant net
	Montant brut des passifs financiers comptabilisés	Montant brut des actifs financiers comptabilisés		Instruments financiers (incluant les garanties hors trésorerie)	Garanties en trésorerie reçues	
Contrats à terme de gré à gré, montant brut	138 141 \$	(1 087 440) \$	(949 299) \$	– \$	– \$	– \$

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

## 2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

### e) Compensation des instruments financiers (suite)

Les actifs et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière si le Fonds détient un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut conclure différentes conventions-cadres de compensation ou d'autres accords semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent une compensation des montants en cause dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats.

### f) Entité d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10 *États financiers consolidés* (« IFRS 10 ») et des modifications à l'IFRS 10, étant donné la présence des conditions suivantes :

- i) le Fonds a obtenu des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs afin de leur fournir des services de gestion d'investissements;
- ii) le Fonds déclare à ses investisseurs qu'il a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- iii) le Fonds évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

À titre d'entité d'investissement, le Fonds n'est pas tenu de consolider certaines filiales et doit plutôt évaluer ses investissements dans ces filiales à la juste valeur par le biais du résultat net.

### g) Décomptabilisation

Les autres actifs financiers sont décomptabilisés, et ce, seulement lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie provenant de l'actif financier expirent, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et les avantages substantiels sont transférés à une autre entité. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers lorsque, et seulement lorsque, les obligations du Fonds sont éteintes, annulées ou lorsqu'elles viennent à échéance.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

## 2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

### h) Commissions et autres coûts liés aux opérations du portefeuille

Les commissions et autres coûts liés aux opérations du portefeuille sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la cession d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux agents, conseillers et courtiers, les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses ainsi que les droits et taxes de transfert. Ces coûts sont comptabilisés en charges et inclus dans les commissions et autres coûts liés aux opérations du portefeuille dans les états du résultat global.

### i) Coût des placements

Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre et est établi selon la méthode du coût moyen, exclusion faite des autres coûts liés aux opérations du portefeuille.

### j) Opérations de placement et comptabilisation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date à laquelle elles ont lieu. Les produits d'intérêts sont comptabilisés quotidiennement en fonction du taux d'intérêt nominal stipulé, et les produits de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende.

Le profit ou la perte réalisé sur la vente de placements ainsi que la plus-value ou moins-value latente des placements sont établis sur la base du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, sauf dans le cas des obligations à coupon zéro.

### k) Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers conformes aux Normes IFRS de comptabilité exige que la direction exerce son jugement dans le cadre de l'application des méthodes comptables et qu'elle formule des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les estimations sont constamment évaluées et sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs, y compris les attentes à l'égard d'événements futurs considérés comme raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

La note suivante aborde les plus importants jugements et estimations comptables que le Fonds a faits dans la préparation de ses états financiers :

Note 6 – données d'entrée non observables importantes utilisées pour évaluer les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

## 2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

### l) Impôt sur le résultat

Le Fonds est assujéti à l'impôt sur le résultat en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* (la « Loi de l'impôt ») pour la totalité de son résultat imposable de l'exercice (y compris les gains en capital nets imposables). Le Fonds est autorisé à déduire, dans le calcul de son impôt sur le résultat en vertu de la Loi de l'impôt, tous les montants versés ou à verser aux porteurs de parts au cours de l'exercice. Comme tous ces montants sont toujours payables aux porteurs de parts, aucun impôt ne sera payable sur ces montants pour l'exercice. Les retenues d'impôt sur les dividendes étrangers sont déduites à la source.

### m) Conversion des monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds est le dollar canadien. La juste valeur des placements étrangers et autres actifs et passifs libellés en monnaies étrangères est convertie en dollars canadiens aux cours de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de titres étrangers libellés en monnaies étrangères ainsi que les produits connexes sont convertis en dollars canadiens aux cours de change en vigueur aux dates respectives de ces transactions.

Les profits et pertes de change se rapportant à la trésorerie et à des actifs et passifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés dans les états du résultat global à titre de profit net réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion, et de variation nette de la plus-value latente des placements, compte tenu des écarts de conversion.

### n) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est obtenu en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une catégorie donnée de parts par le nombre total de parts de cette catégorie en circulation à la clôture de l'exercice.

Les charges directement attribuables à une catégorie sont affectées directement à cette catégorie. Les produits et les profits et pertes réalisés et latents sur les placements et les autres charges sont répartis entre chaque catégorie du Fonds en fonction de la part proportionnelle du total de l'actif net du Fonds se rapportant aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

## 2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

### o) Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part correspond à l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à chaque catégorie de parts, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette même catégorie en circulation au cours de l'exercice.

### p) Parts rachetables

Pour chaque part vendue, le Fonds touche un montant correspondant à la valeur liquidative par part à la date de la vente qui est pris en compte dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Les parts sont rachetables au gré des porteurs de parts à leur valeur liquidative à la date de rachat. Pour chaque part rachetée, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est réduit de la valeur liquidative de cette part à la date de rachat. Les parts rachetables sont évaluées à la valeur courante de l'actif net du Fonds et sont considérées comme un montant résiduel de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Ces parts sont classées à titre de passifs financiers en raison des catégories multiples ne présentant pas de caractéristiques identiques.

### q) Autres actifs et passifs

Les sommes à recevoir du courtier, les intérêts et dividendes à recevoir, les souscriptions à recevoir, les charges payées d'avance et les autres débiteurs sont classés comme évalués au coût amorti. Les créditeurs et charges à payer, les rachats à payer, les frais de gestion à payer, la rémunération au rendement à payer, les distributions à verser et les dividendes à payer sur les placements vendus à découvert sont classés à titre de passifs financiers et présentés au coût amorti. Les passifs financiers sont généralement réglés dans les trois mois suivant leur émission. Les autres actifs et passifs sont de nature à court terme et sont comptabilisés au coût amorti, lequel se rapproche de la juste valeur.

### r) Sommes à payer au courtier/sommes à recevoir du courtier

Le Fonds a conclu une convention de courtage principal avec son courtier afin qu'il gère ses comptes comme ceux d'un client. Le courtier assure la garde des titres du Fonds et, de temps à autre, de soldes de trésorerie, constitués de sommes à payer au courtier et à recevoir du courtier.

Les instruments financiers et/ou les positions de trésorerie servent de garantie pour toute somme à payer au courtier ou pour tout titre vendu, mais non encore acheté ou titre acheté sur marge. Les titres et/ou les positions de trésorerie servent également de garantie en cas de défaillance éventuelle du Fonds.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

## 2. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

### r) Sommes à payer au courtier/sommes à recevoir du courtier (suite)

Le Fonds est assujéti au risque de crédit si le courtier n'est pas en mesure de rembourser les soldes dus ou de livrer les titres dont il a la garde.

### s) Souscriptions à recevoir

Les souscriptions à recevoir ont trait à l'émission de parts du Fonds pour lesquelles la trésorerie n'a pas encore été reçue.

### t) Rachats à payer

Les rachats à payer consistent en des parts rachetées au cours de l'exercice pour lesquelles la trésorerie n'a pas encore été versée.

### u) Normes IFRS de comptabilité nouvelles et révisées publiées par l'IASB, mais non encore adoptées par le Fonds

#### i) Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié la nouvelle norme IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir* qui remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme présente des sous-totaux nouvellement définis à fournir dans l'état du résultat net, les exigences relatives au regroupement et à la ventilation des informations et les informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction dans les états financiers. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, et l'adoption anticipée est permise. Le Fonds évalue l'incidence sur les états financiers.

#### ii) Classement et évaluation des instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications d'IFRS 9 *Instruments financiers* et d'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications ont trait au règlement de passifs financiers au moyen d'un système de paiement électronique et à l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers, y compris ceux qui sont assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »). L'IASB a également modifié les obligations d'information relativement aux placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et a ajouté des obligations d'information relativement aux instruments financiers assortis de clauses conditionnelles. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, et l'adoption anticipée est permise. Le Fonds évalue l'incidence sur les états financiers.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

## 3. Opérations entre parties liées

### a) Frais de gestion

Le Fonds verse des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des services que celui-ci fournit au Fonds. Les frais de gestion varient pour chaque catégorie de parts. Ces frais correspondent à un pourcentage de la valeur liquidative de la catégorie de parts du Fonds, taxes applicables en sus. Ils sont calculés quotidiennement, s'accumulent chaque jour et sont versés le dernier jour de chaque mois civil.

- Parts de catégorie F : 1,00 % par an
- Parts de catégorie F (\$ US) : 1,00 % par an
- Parts de catégorie G : 2,00 % par an
- Parts de catégorie G (\$ US) : 2,00 % par an
- Parts de catégorie I : les frais sont négociés par l'investisseur et versés directement par l'investisseur. Le taux des frais de gestion ne devrait pas excéder les frais de gestion payables au titre des parts de catégorie G du Fonds.

### b) Rémunération au rendement

Le gestionnaire reçoit une rémunération au rendement à l'égard de chaque catégorie de parts du Fonds. Le Fonds versera au gestionnaire chaque trimestre civil (une « période de calcul de la rémunération au rendement ») une rémunération au rendement correspondant à 15 % du profit net (au sens attribué à ce terme ci-après) de chaque catégorie de parts applicable, sous réserve du point culminant (au sens attribué à ce terme ci-après). La rémunération au rendement sera calculée et s'accumulera quotidiennement pour chaque catégorie au cours de chaque période de calcul de la rémunération au rendement et en cas de rachat de parts d'une catégorie au cours d'un trimestre, à la date de rachat en question.

Par « profit net », on entend, à l'égard d'une catégorie de parts du Fonds un jour d'évaluation donné, le montant positif (s'il y a lieu) calculé en déduisant la valeur liquidative par part de la catégorie, le jour d'évaluation en question, de la valeur liquidative par part la plus élevée à l'égard de laquelle une rémunération au rendement a été versée précédemment (le « point culminant ») (ou le prix d'offre initial des parts lorsqu'aucune rémunération au rendement n'a été versée précédemment à l'égard de cette catégorie de parts). La rémunération au rendement sera calculée en multipliant le montant du profit net par le nombre total de parts de la catégorie qui sont encore en circulation à la fermeture des bureaux le jour d'évaluation en question.

Aucune rémunération au rendement ne sera versée à l'égard d'une catégorie à moins que la valeur liquidative de la catégorie par part n'excède le point culminant; le cas échéant, la rémunération au rendement ne sera versée que sur la tranche du profit net qui excède le point culminant.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

## 3. Opérations entre parties liées (suite)

### b) Rémunération au rendement (suite)

Les investisseurs dans les parts de catégorie I peuvent négocier une rémunération au rendement devant être versée par l'investisseur qui est différente de celle qui est décrite ci-dessus, ou négocier afin de n'avoir aucune rémunération au rendement à verser.

### c) Participations de parties liées

Le gestionnaire et ses dirigeants investissent à l'occasion dans des parts de catégorie I du Fonds dans le cours normal des activités. Toutes les transactions avec le gestionnaire sont évaluées à la valeur d'échange. Au 31 décembre 2025, 76 886 parts de catégorie I (2024 – 81 557 parts de catégorie I) étaient détenues par les dirigeants du gestionnaire, ce qui représente 1 211 649 \$ (2024 – 1 089 500 \$) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

## 4. Parts rachetables du Fonds

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts rachetables pouvant être émises dans un nombre illimité de catégories ou de séries, chacune desquelles représente une participation véritable, égale et indivise dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Chacune des parts de chacune des catégories ou séries confère au porteur le droit d'exprimer une voix pour chaque dollar d'actif net attribuable à une telle part et de bénéficier à parts égales de toutes les distributions effectuées par le Fonds. Le gestionnaire peut regrouper les parts d'une catégorie ou d'une série donnée ou en modifier la désignation.

Le Fonds a créé des parts de catégorie F, de catégorie F (\$ US), de catégorie G, de catégorie G (\$ US) et de catégorie I. Les parts de catégorie F et de catégorie F (\$ US) sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte parrainé par un courtier et qui paient des frais annuels établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions prélevées sur chaque opération, ou, à l'appréciation du gestionnaire, à tout autre investisseur à l'égard duquel le gestionnaire n'engage pas de frais de placement. Les parts de catégorie G et de catégorie G (\$ US) sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie I sont offertes aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs au cas par cas, à l'appréciation du gestionnaire. Les parts de catégorie I ne seront généralement offertes qu'à certains investisseurs qui sont des personnes physiques et qui font un investissement considérable dans le Fonds. La valeur liquidative du Fonds est calculée en dollars canadiens. Les parts de catégorie F, de catégorie G et de catégorie I sont libellées en dollars canadiens. Les parts de catégorie F (\$ US) et de catégorie G (\$ US) sont libellées en dollars américains.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

## 4. Parts rachetables du Fonds (suite)

Le gestionnaire peut, à l'occasion et à son gré, déterminer les modalités selon lesquelles les parts d'un fonds seront offertes à la vente au public, y compris la monnaie dans laquelle le prix de souscription sera payé, ainsi que la nature et le montant de tous frais ou charges devant être payés par les investisseurs dans ce Fonds, au moment de l'achat ou autrement selon des modalités établies par le gestionnaire.

Les activités sur les parts pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 vont comme suit :

	Parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Réinvestissement de parts	Parts rachetables à la clôture de l'exercice
<b>2025</b>					
Catégorie F	16 777 724	4 397 149	(3 604 814)	374 557	17 944 616
Catégorie F (\$ US)	299 116	90 033	(49 907)	7 748	346 990
Catégorie G	2 775 187	745 642	(766 047)	63 570	2 818 352
Catégorie G (\$ US)	40 593	–	–	176	40 769
Catégorie I	94 241	–	(18 499)	4 733	80 475
<b>2024</b>					
Catégorie F	22 080 711	3 646 833	(9 742 282)	792 462	16 777 724
Catégorie F (\$ US)	475 096	54 660	(246 326)	15 686	299 116
Catégorie G	3 410 746	137 077	(911 626)	138 990	2 775 187
Catégorie G (\$ US)	13 121	28 098	(1 462)	836	40 593
Catégorie I	92 533	–	(6 946)	8 654	94 241

### a) Distributions

Le Fonds a pour politique d'effectuer des distributions mensuelles selon un taux établi à l'occasion par le gestionnaire. Ces distributions ne sont pas garanties et peuvent être modifiées à tout moment, à notre entière discrétion. Le Fonds distribuera également, pour chaque année d'imposition, le bénéfice net et les gains en capital nets réalisés supérieurs aux distributions mensuelles à la fin de chaque année d'imposition (habituellement le 31 décembre) ou à tout autre moment choisi par le gestionnaire.

Si les distributions mensuelles sont supérieures au bénéfice net et aux gains en capital nets réalisés par le Fonds pour l'année en cause, une tranche des distributions du Fonds versées aux porteurs de parts pourra constituer un remboursement de capital.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

## 4. Parts rachetables du Fonds (suite)

### b) Gestion du risque de capital

Le capital du Fonds se compose des parts émises et rachetables. Les parts donnent droit à des distributions, s'il y a lieu, et au paiement d'une quote-part calculée en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat. Le Fonds ne présente aucune restriction ni exigence spécifique en matière de capital en ce qui a trait à la souscription et au rachat de parts. Les variations pertinentes sont présentées dans les états de la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Conformément à son objectif et à sa stratégie de placement, ainsi qu'aux pratiques de gestion des risques, le Fonds s'efforce d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en maintenant suffisamment de liquidités pour satisfaire les demandes de rachats, ces liquidités étant majorées des emprunts à court terme ou des montants tirés de la vente de placements au besoin.

## 5. Gestion des risques financiers

### a) Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à plusieurs risques de nature financière : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). La valeur des placements faisant partie du portefeuille du Fonds peut varier quotidiennement par suite de changements touchant les taux d'intérêt, la conjoncture économique et les informations sur le marché et sur les émetteurs relatives aux titres détenus par le Fonds. L'ampleur du risque dépend de l'objectif de placement du Fonds et du type de titres dans lesquels il investit.

### b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier manque à l'une des obligations ou l'un des engagements prévus à l'égard du Fonds. Dans les cas où le Fonds investit dans des titres de créance et des dérivés, cela représente la principale concentration du risque. La juste valeur des titres de créance et des dérivés tient compte de la solvabilité de l'émetteur et, par conséquent, elle représente généralement le risque de crédit maximal auquel le Fonds est exposé.

Le Fonds a fourni à ses courtiers principaux un privilège général sur les actifs financiers gardés en dépôt à titre de sûreté pour l'exposition du courtier principal au risque lié à la prestation de services de garde au Fonds. La trésorerie du Fonds est détenue auprès de Marchés mondiaux CIBC inc. et de BMO Marchés des capitaux, auxquels S&P Global Rating a attribué la note de A+.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

## 5. Gestion des risques financiers (suite)

### b) Risque de crédit (suite)

Pour atténuer le risque lié aux placements du Fonds dans des swaps, le Fonds conclut des contrats de swap uniquement avec des contreparties dont la notation attribuée par S&P est d'au moins A. Il convient de se reporter à la note 7 pour des informations sur le risque de crédit associé aux dérivés.

Le tableau suivant présente un sommaire des instruments de créance du Fonds par notation, compte non tenu de la trésorerie, aux 31 décembre 2025 et 2024.

Instruments de créance par notation	Pourcentage de la valeur liquidative	
	2025	2024
BBB+	1,02 %	0,00 %
BBB	0,00 %	(1,33) %
BBB-	2,50 %	3,30 %
BB+	0,00 %	0,00 %
BB	0,68 %	0,00 %
BB-	1,39 %	2,20 %
B+	1,17 %	7,36 %
B	2,05 %	(1,60) %
CCC+	1,29 %	2,02 %
Sans notation	9,35 %	13,47 %

\* Compte non tenu de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les cotes de solvabilité ont été obtenues auprès de S&P Global, de Moody's et/ou de Dominion Bond Rating Services. Lorsque plus d'une cote de crédit a été attribuée à un même titre, la cote la plus basse a été retenue.

### c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable.

La concentration du risque de liquidité du Fonds est liée aux rachats de parts périodiques en trésorerie. Le Fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être facilement cédés. En outre, le Fonds conserve généralement des positions suffisantes sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

## 5. Gestion des risques financiers (suite)

### c) Risque de liquidité (suite)

Le Fonds peut recourir à des dérivés pour atténuer certains risques. Il n'est aucunement garanti qu'il existera un marché pour certains dérivés et il est possible que les bourses imposent des limites visant la négociation de dérivés.

Tous les passifs financiers sont exigibles entre un et trois mois, à l'exception de l'actif net attribuable aux parts rachetables.

### d) Risque lié à l'effet de levier

Lorsque le Fonds investit dans des instruments dérivés, emprunte des liquidités à des fins de placement ou a recours à des ventes à découvert physiques sur des titres de capitaux propres, des titres à revenu fixe ou d'autres actifs en portefeuille, un effet de levier peut être introduit dans le Fonds. Il y a effet de levier lorsque l'exposition brute globale du Fonds aux actifs sous-jacents est supérieure au montant investi. L'effet de levier peut augmenter la volatilité, peut nuire à la liquidité du Fonds et pourrait amener le Fonds à liquider des positions à des moments inopportuns.

L'exposition globale du Fonds, calculée comme la somme des éléments suivants, ne doit pas dépasser trois fois la valeur liquidative du Fonds : i) la valeur globale de l'encours de la dette du Fonds aux termes des conventions d'emprunt; ii) la valeur marchande globale des ventes à découvert physiques sur des titres de capitaux propres, des titres à revenu fixe ou d'autres actifs en portefeuille; et iii) le montant notionnel global des positions sur dérivés visés du Fonds, moins le montant notionnel global des positions sur dérivés visés conclus dans un but de couverture.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'exposition globale brute minimale et maximale du Fonds était de 240,1 % (2024 – 101,4 %) et de 108,4 % (2024 – 222,1 %) de sa valeur liquidative, respectivement. La principale source d'effet de levier était les positions vendeur sur les titres de capitaux propres. Les seuils inférieur et supérieur de la fourchette découlent des activités d'investissement du Fonds, ainsi que du moment des souscriptions et des rachats. La stratégie du Fonds est décrite dans le prospectus simplifié.

Le gestionnaire s'assure quotidiennement que l'exposition globale brute du Fonds est inférieure à trois fois la valeur liquidative du Fonds.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

## 5. Gestion des risques financiers (suite)

### e) Risque de marché

#### i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur future des instruments financiers.

Le risque de taux d'intérêt survient lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue par suite de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux d'intérêt du marché à court terme sont peu sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt.

Comme le Fonds gère et couvre activement le risque de taux d'intérêt, l'actif net tend à être davantage touché par les fluctuations des écarts de taux que par la fluctuation des taux d'intérêt. Aux 31 décembre 2025 et 2024, l'exposition du Fonds aux instruments de créance par échéance et l'incidence sur l'actif net d'un déplacement parallèle de la courbe de 25 points de base, en supposant que toutes les autres variables demeurent constantes (« sensibilité »), allaient comme suit :

Instruments de créance* par échéance	2025	2024
Moins de 1 an	12 396 010 \$	9 555 338 \$
De 1 an à 3 ans	5 192 219	15 591 573
De 3 à 5 ans	28 635 772	16 154 913
Plus de 5 ans	11 311 656	14 003 167
<b>Exposition totale</b>	<b>57 535 657 \$</b>	<b>55 304 991 \$</b>
 Incidence en pourcentage attribuable aux porteurs de parts rachetables	 19,46	 22,62

\*Compte non tenu des sommes à recevoir du courtier.

Dans les faits, les résultats de négociation réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité ci-dessus, et la différence pourrait être significative.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

## 5. Gestion des risques financiers (suite)

### e) Risque de marché (suite)

#### ii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant des risques de taux d'intérêt ou de change).

Tous les placements comportent un risque de perte du capital. Le gestionnaire vise à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification prudentes des titres et des autres instruments financiers conformément à l'objectif et à la stratégie de placement du Fonds. À l'exception des options souscrites et des titres vendus à découvert, le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé par la juste valeur des instruments financiers. Les pertes éventuelles découlant des options souscrites et des titres vendus à découvert peuvent être illimitées. L'ensemble des positions du Fonds sur le marché fait l'objet d'un suivi périodique par le gestionnaire. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont sensibles au risque de marché découlant des incertitudes quant aux cours futurs de ces instruments.

Au 31 décembre 2025, 77,63 % (2024 – 82,97 %) de l'actif net du Fonds attribuable aux porteurs de parts rachetables étaient investis dans des titres négociés sur des bourses nord-américaines, alors que 8,25 % (2024 – 12,48 %) de l'actif net du Fonds attribuable aux porteurs de parts rachetables étaient vendus à découvert contre des titres cotés sur des bourses nord-américaines. Si les cours sur les bourses nord-américaines avaient augmenté ou diminué de 10 % à la clôture de l'exercice, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait pu augmenter ou diminuer d'environ 20 515 344 \$, ou 6,94 % (2024 – 17 231 885 \$, ou 7,05 %) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, respectivement. Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être significative.

#### iii) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier fluctue par suite de variations des cours du change.

Le risque de change découle des instruments financiers qui sont libellés dans une autre monnaie que le dollar canadien, à savoir la monnaie fonctionnelle du Fonds.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

## 5. Gestion des risques financiers (suite)

e) Risque de marché (suite)

iii) Risque de change (suite)

Les monnaies dans lesquelles le Fonds détenait des positions au 31 décembre 2025 étaient les suivantes :

Monnaie	Exposition			Incidence du raffermissement ou du fléchissement de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Monétaire	Non monétaire	Totale	Monétaire	Non monétaire	Totale
<b>31 décembre 2025</b>						
Dollar australien	1 624 \$	– \$	1 624 \$	81 \$	– \$	81 \$
Dollar américain	(10 628 951)	18 206 064	7 577 113	(531 448)	910 303	378 855
	(10 627 326) \$	18 206 064 \$	7 578 738 \$	(531 367) \$	910 303 \$	378 936 \$
% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(3,59)	6,16	2,57	(0,18)	0,31	0,13

Les monnaies dans lesquelles le Fonds détenait des positions au 31 décembre 2024 étaient les suivantes :

Monnaie	Exposition			Incidence du raffermissement ou du fléchissement de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres monnaies		
	Monétaire	Non monétaire	Totale	Monétaire	Non monétaire	Totale
<b>31 décembre 2024</b>						
Dollar australien	1 548 \$	– \$	1 548 \$	77 \$	– \$	77 \$
Dollar américain	(3 960 347)	5 978 908	2 018 561	(198 017)	298 945	100 928
	(3 958 798) \$	5 978 908 \$	2 020 110 \$	(197 940) \$	298 945 \$	101 005 \$
% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(1,62)	2,45	0,83	(0,08)	0,12	0,04

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

## 5. Gestion des risques financiers (suite)

e) Risque de marché (suite)

iii) Risque de change (suite)

Les montants présentés dans les tableaux précédents sont fondés sur la juste valeur des instruments financiers du Fonds, ainsi que sur les montants de principal sous-jacents des contrats de change à terme, selon le cas. D'autres actifs financiers (y compris les intérêts et les dividendes à recevoir, les souscriptions à recevoir, les charges payées d'avance et les autres débiteurs) et passifs financiers (y compris les créditeurs et charges à payer, les rachats à payer, les distributions à verser, les frais de gestion à payer, la rémunération au rendement à payer et les dividendes à payer sur les placements vendus à découvert) libellés en monnaies étrangères n'exposent pas le Fonds à un risque de change important.

Au 31 décembre 2025, si le dollar canadien se raffermissait ou fléchissait de 5 % par rapport à toutes les autres monnaies, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué, respectivement, d'environ 378 936 \$ (2024 – 101 005 \$). Dans les faits, les résultats de négociation réels peuvent différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être significative.

## 6. Classement des instruments financiers – évaluations de la juste valeur

Le tableau suivant présente un sommaire des niveaux de la hiérarchie des justes valeurs dans lesquels étaient classées les évaluations à la juste valeur des placements du Fonds au 31 décembre 2025.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs</b>				
Actions ordinaires	211 503 585 \$	11 656 467 \$	685 750 \$	223 845 802 \$
Revenu fixe	–	51 534 702	6 000 955	57 535 657
Options	388 612	–	–	388 612
Contrats à terme de gré à gré	–	364 471	–	364 471
Bons de souscription	5 967 841	–	4 557 082	10 524 923
	217 860 038 \$	63 555 640 \$	11 243 787 \$	292 659 465 \$
<b>Passifs</b>				
Actions ordinaires	23 756 475 \$	– \$	– \$	23 756 475 \$
Options	606 589	–	–	606 589
Contrats à terme de gré à gré	–	51 999	–	51 999
	24 363 064 \$	51 999 \$	– \$	24 415 063 \$

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

## 6. Classement des instruments financiers – évaluations de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente la variation des placements évalués à la juste valeur à l'aide de données d'entrée importantes de niveau 3.

	Total
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	11 774 549 \$
Achats	7 334 348
Ventes	(2 000 000)
Pertes réalisées comprises dans le résultat net	(3 273 924)
Variation de la moins-value latente comprise dans le résultat net	(2 591 186)
Solde de clôture au 31 décembre 2025	11 243 787 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le tableau suivant présente un sommaire des niveaux de la hiérarchie des justes valeurs dans lesquels étaient classées les évaluations à la juste valeur des placements du Fonds au 31 décembre 2024.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs</b>				
Actions ordinaires	196 700 902 \$	2 860 000 \$	2 608 654 \$	202 169 556 \$
Revenu fixe	–	55 607 751	9 165 875	64 773 626
Options	219 989	988 445	–	1 208 434
Contrats à terme de gré à gré	–	138 141	–	138 141
Bons de souscription	678 482	1 380 316	20	2 058 818
	197 599 373 \$	60 974 653 \$	11 774 549 \$	270 348 575 \$
<b>Passifs</b>				
Actions ordinaires	29 598 243 \$	– \$	– \$	29 598 243 \$
Revenu fixe	–	9 468 635	–	9 468 635
Options	911 042	–	–	911 042
Contrats à terme de gré à gré	–	1 087 440	–	1 087 440
	30 509 285 \$	10 556 075 \$	– \$	41 065 360 \$

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

## 6. Classement des instruments financiers – évaluations de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente la variation des placements évalués à la juste valeur à l'aide de données d'entrée importantes de niveau 3.

	Total
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	11 411 479 \$
Transferts nets vers/depuis le niveau 3	20
Pertes réalisées comprises dans le résultat net	(2 932 461)
Variation de la plus-value latente comprise dans le résultat net	3 295 511
Solde de clôture au 31 décembre 2024	11 774 549 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le bon de souscription lié à Gold Flora Corp d'une valeur de 11,50 \$ a été transféré du niveau 2 au niveau 1 puisque le titre sous-jacent était négocié à une bourse observée à la date d'évaluation. Au 31 décembre 2024, la juste valeur de ce bon de souscription s'établissait à 1 033 \$.

La perte latente sur les placements classés au niveau 3 est présentée comme variation nette de la moins-value latente des placements, compte tenu des écarts de conversion, dans les états du résultat global.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

## 6. Classement des instruments financiers – évaluations de la juste valeur (suite)

Données d'entrée non observables importantes utilisées aux fins de l'évaluation de la juste valeur :

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les données d'entrée non observables importantes utilisées pour évaluer les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Description	Technique d'évaluation	Données d'entrée non observables	Sensibilité à la variation des données d'entrée non observables importantes	Juste valeur au 31 décembre 2025	Juste valeur au 31 décembre 2024
Bons de souscription	Modèle Black-Scholes	Volatilité du marché	Une baisse de 10 % de la volatilité entraînera une baisse de 455 708 \$ de la juste valeur de marché.	4 557 082 \$	20 \$
Titres à revenu fixe non cotés	Approche par le marché	Taux d'intérêt	Une hausse de 1 % du rendement jusqu'à l'échéance entraînerait une baisse de néant de la valeur de marché.	–	2 000 000
Titres convertibles non cotés	Approche par le marché	Valeur des titres sous-jacents	Une baisse de 10 % du prix du titre sous-jacent après la conversion entraînerait une baisse de 600 096 \$ de la juste valeur de marché.	6 000 955	7 165 875
Titres privés non cotés	Prix de transaction récent	Valeurs de marché	Une baisse de 10 % du prix du titre sous-jacent après la conversion entraînerait une baisse de 68 575 \$ de la juste valeur de marché.	685 750	2 608 654
				11 243 787 \$	11 774 549 \$

## 7. Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés détenus par le Fonds sont les suivants :

Contrats à terme de gré à gré

Le Fonds peut conclure divers contrats à terme de gré à gré dans le cadre de sa stratégie de placement. En général, un contrat à terme de gré à gré est un contrat normalisé conclu entre deux parties en vue de l'achat ou de la vente d'un actif à un prix déterminé à une date ultérieure. Le Fonds peut utiliser des contrats à terme de gré à gré pour tirer parti des variations de valeur de titres de capitaux propres, de marchandises, de taux d'intérêt ou de monnaies étrangères, ou obtenir une couverture à l'égard de ces éléments. En cas de changement imprévu de la conjoncture du marché, les avantages prévus des contrats à terme de gré à gré pourraient ne pas être obtenus et une perte pourrait être réalisée. Le recours à des contrats à terme de gré à gré comporte le risque d'une corrélation imparfaite de l'évolution du prix des contrats à terme de gré à gré et de ceux des instruments ou des marchandises sous-jacents.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

## 7. Instruments financiers dérivés (suite)

Contrats à terme de gré à gré (suite)

Les contrats à terme de gré à gré sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les tableaux suivants présentent les placements du Fonds dans des contrats à terme de gré à gré au 31 décembre 2025 qui se rapportent à la couverture de l'exposition en dollars américains liée aux parts de catégorie F (\$ US) et de catégorie G (\$ US).

Catégorie F (\$ US)

Date de règlement	Monnaie	Contrepartie	Taux à terme	Juste valeur	Montant notionnel	Perte latente
9 février 2026	\$ CA	CIBC	1,3692	5 460 827 \$	5 507 500 \$	(46 673) \$

Catégorie G (\$ US)

Date de règlement	Monnaie	Contrepartie	Taux à terme	Juste valeur	Montant notionnel	Perte latente
9 février 2026	\$ CA	CIBC	1,3692	623 174 \$	628 500 \$	(5 326) \$

Les tableaux suivants présentent les placements du Fonds dans des contrats à terme de gré à gré au 31 décembre 2024 qui se rapportent à la couverture de l'exposition en dollars américains liée aux parts de catégorie F (\$ US) et de catégorie G (\$ US).

Catégorie F (\$ US)

Date de règlement	Monnaie	Contrepartie	Taux à terme	Juste valeur	Montant notionnel	Profit latent
3 février 2025	\$ CA	CIBC	1,4387	4 307 003 \$	4 185 171 \$	121 832 \$

Catégorie G (\$ US)

Date de règlement	Monnaie	Contrepartie	Taux à terme	Juste valeur	Montant notionnel	Profit latent
3 février 2025	\$ CA	CIBC	1,4387	568 609 \$	552 300 \$	16 309 \$

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

## 7. Instruments financiers dérivés (suite)

Le tableau suivant présente les placements du Fonds dans des contrats à terme de gré à gré au 31 décembre 2025 qui se rapportent aux couvertures du portefeuille.

Date de règlement	Monnaie	Contrepartie	Taux à terme	Juste valeur	Montant notionnel	Profit latent
9 février 2026	\$ US	CIBC	1,3692	(45 456 378) \$	(45 820 849) \$	364 471 \$

Le tableau suivant présente les placements du Fonds dans des contrats à terme de gré à gré au 31 décembre 2024 qui se rapportent aux couvertures du portefeuille.

Date de règlement	Monnaie	Contrepartie	Taux à terme	Juste valeur	Montant notionnel	Perte latente
3 février 2025	\$ US	CIBC	1,4387	(39 707 844) \$	(38 620 404) \$	(1 087 440) \$

Les montants notionnels de certains types d'instruments financiers permettent d'effectuer une comparaison avec les instruments comptabilisés dans les états de la situation financière, mais n'indiquent pas nécessairement les montants des flux de trésorerie futurs concernés ni la juste valeur actuelle des instruments et, par conséquent, n'indiquent pas l'exposition du Fonds au risque de crédit ni au risque de cours de marché.

Les instruments dérivés deviennent favorables (actifs) ou défavorables (passifs) par suite de fluctuations des cours de marché ou des cours de change, selon leurs modalités. Le montant contractuel ou notionnel global des instruments financiers dérivés détenus, la mesure dans laquelle les instruments sont favorables ou non et donc le montant global de la juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés peuvent fluctuer sensiblement dans le temps.

### Bons de souscription

Un bon de souscription est une entente contractuelle aux termes de laquelle l'émetteur confère au porteur le droit, mais non l'obligation d'acheter directement de l'émetteur des titres sous-jacents à une date précise, avant une date précise ou au cours d'une période précise, un nombre déterminé de titres ou un instrument financier à un prix prédéterminé. Les bons de souscription achetés exposent le Fonds au risque de prix jusqu'à concurrence de leur valeur comptable, qui correspond à leur juste valeur.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

## 7. Instruments financiers dérivés (suite)

Bons de souscription (suite)

Le tableau qui suit décrit les placements en bons de souscription du Fonds au 31 décembre 2025.

Description	Date d'échéance	Prix d'exercice	Montant notionnel	Juste valeur
Defi Technologies Inc.	26 septembre 2028	2,63 \$	1 026 781 \$	22 105 \$
i-80 Gold Corp.	16 novembre 2027	0,70	2 542 960	4 583 794
i-80 Gold Corp.	1 <sup>er</sup> mai 2028	2,15	4 723 335	1 384 047
POET Technologies Inc.	17 juillet 2030	8,16	5 698 944	4 534 977

Le tableau qui suit décrit les placements en bons de souscription du Fonds au 31 décembre 2024.

Description	Date d'échéance	Prix d'exercice	Montant notionnel	Juste valeur
Bonterra Energy Corp	20 octobre 2025	7,75 \$	868 000 \$	1 841 \$
EBET Inc.	8 février 2027	150,00	1 512 300	15
EBET Inc.	6 août 2028	30,60	98 716	5
Gold Flora Corp.	15 janvier 2026	11,50	1 649 675	1 033
Gold Royalty Corp.	14 juin 2027	2,25	2 151 185	351 159
i-80 Gold Corp.	1 <sup>er</sup> mai 2028	2,15	4 723 335	296 582
Orla Mining Ltd	18 décembre 2026	3,00	780 000	1 378 475
Trillion Energy International Inc.	29 juin 2025	0,50	2 970 834	29 708

Options

Une option est le droit d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) une quantité ou un montant prédéterminé d'un élément sous-jacent donné (par exemple des titres de capitaux propres, des indices boursiers, des titres de créance de gouvernements, des marchandises ou des monnaies) à un prix d'exercice convenu si l'option est exercée avant sa date d'expiration. L'option peut également être réglée en trésorerie, en fonction de la différence entre la valeur de règlement et le prix d'exercice convenu.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

## 7. Instruments financiers dérivés (suite)

Options (suite)

Le tableau qui suit décrit les placements en options du Fonds au 31 décembre 2025.

Description	Date d'échéance	Prix d'exercice	Montant notionnel
Les Vêtements de Sport Gildan Inc., options d'achat, 86 \$	16 janvier 2026	86,00 \$	3 302 400 \$
iShares S&P/TSX 60 Index ETF, options d'achat, 48 \$	16 janvier 2026	48,00	60 979 200
iShares S&P/TSX 60 Index ETF, options de vente, 46 \$	16 janvier 2026	46,00	76 576 200
Alimentation Couche-Tard Inc., options de vente, 68 \$	16 janvier 2026	68,00	(2 998 800)
Americas Gold & Silver Corp., options d'achat, 8 \$	20 février 2026	8,00	(674 400)
Cameco Corp., options d'achat, 145 \$	16 janvier 2026	145,00	(8 743 500)
Coeur Mining Inc., options d'achat, 25 \$	16 janvier 2026	25,00	(4 980 000)
Les Vêtements de Sport Gildan Inc., options d'achat, 90 \$	16 janvier 2026	90,00	(6 939 000)
Les Vêtements de Sport Gildan Inc., options de vente, 80 \$	16 janvier 2026	80,00	(3 072 000)
NFI Group Inc., options de vente, 14 \$	16 janvier 2026	14,00	(3 021 200)
POET Technologies Inc., options d'achat, 10 \$	21 janvier 2028	10,00	(1 746 000)
Premium Brands Holdings Corp., options de vente, 96 \$	16 janvier 2026	96,00	(3 024 000)

Le tableau qui suit décrit les placements en options du Fonds au 31 décembre 2024.

Description	Date d'échéance	Prix d'exercice	Montant notionnel
iShares S&P/TSX 60 Index ETF, options de vente, 37,25 \$	31 janvier 2025	37,25 \$	19 921 300 \$
iShares S&P/TSX Capped REIT Index ETF, options d'achat, 16 \$	21 février 2025	16,00	3 273 600
iShares S&P/TSX Capped REIT Index ETF, options d'achat, 16,50 \$	17 janvier 2025	16,50	6 781 500
iShares Silver Trust, options d'achat, 30 \$	17 janvier 2025	30,00	3 117 000
iShares S&P/TSX 60 Index ETF, options de vente, 38 \$	17 janvier 2025	38,00	45 166 800
BlackBerry Ltd., options d'achat, 5 \$	17 janvier 2025	5,00	(2 246 000)
CCL Industries Inc., options de vente, 66 \$	17 janvier 2025	66,00	(1 353 000)
Cenovus Energy Inc., options de vente, 20 \$	17 janvier 2025	20,00	(5 008 000)
George Weston Ltd/old, options d'achat, 225 \$	17 janvier 2025	225,00	(6 750 000)
iShares Silver Trust, options d'achat, 33 \$	17 janvier 2025	33,00	(3 428 700)
iShares Silver Trust, options de vente, 26 \$	17 janvier 2025	26,00	(2 701 400)
Orla Mining Ltd., options d'achat, 6 \$	19 septembre 2025	6,00	(1 560 000)
South Bow Corp., options de vente, 32 \$	17 janvier 2025	32,00	(2 560 000)
Suncor Energy Inc., options de vente, 52 \$	17 janvier 2025	52,00	(4 409 600)

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

## 8. Charges

Le gestionnaire a le pouvoir d'engager et de faire des paiements à même les biens du Fonds pour toute charge ou dépense qui, de l'avis du gestionnaire, est nécessaire ou accessoire à, ou appropriée pour la réalisation des objectifs de la convention de fiducie y compris, sans toutefois s'y limiter, tous les frais et charges liés à la gestion et à l'administration du Fonds.

Le Fonds paie ses propres commissions de courtage relativement aux opérations de portefeuille, les frais liés aux opérations de prêt de titres et les frais d'opérations connexes, les charges d'exploitation autres que les frais de publicité et les frais liés aux programmes de rémunération des courtiers, lesquels sont payés par le gestionnaire. Les charges d'exploitation comprennent, notamment, les commissions et les frais de courtage (s'il y a lieu), les taxes, les honoraires juridiques et d'audit, les honoraires des membres du comité d'examen indépendant (« CEI »), les coûts liés au fonctionnement du CEI (y compris les coûts liés à la tenue de réunions, et les honoraires et frais des conseillers dont le CEI a retenu les services), les frais de garde, les frais du dépositaire, les charges d'intérêts, les charges d'exploitation, les frais d'administration et les coûts des systèmes, les frais de services aux investisseurs et les frais de rapports financiers et d'autres rapports destinés aux investisseurs ainsi que des prospectus, des notices annuelles et des aperçus des fonds. Les charges opérationnelles et les autres frais du Fonds sont assujettis aux taxes applicables, y compris la TVH.

## 9. Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 est calculée comme suit :

	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part
<b>31 décembre 2025</b>			
Catégorie F	39 221 211 \$	17 232 148	2,28 \$
Catégorie F (\$ US)	776 810	332 300	2,34
Catégorie G	5 914 113	2 820 732	2,10
Catégorie G (\$ US)	79 516	40 676	1,95
Catégorie I	267 782	87 670	3,05
<b>31 décembre 2024</b>			
Catégorie F	40 472 955 \$	18 352 482	2,21 \$
Catégorie F (\$ US)	1 325 908	376 573	3,52
Catégorie G	6 139 928	2 923 028	2,10
Catégorie G (\$ US)	110 550	26 318	4,20
Catégorie I	280 963	89 590	3,14

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

## 10. Impôt sur le résultat

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes des dispositions de la Loi de l'impôt et, par conséquent, n'est pas assujéti à l'impôt sur son revenu imposable net pour l'année d'imposition terminée en décembre, y compris le montant net des gains en capital réalisés, qui sont payés ou à payer à ses porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Toutefois, toute tranche du revenu net et du montant net des gains en capital réalisés du Fonds qui n'est pas payée ou à payer est assujéti à l'impôt. L'impôt sur le montant net des gains en capital réalisés qui n'est pas payé ou à payer peut généralement être recouvré aux termes de dispositions de remboursement prévues dans la législation fiscale, lorsque des rachats ont lieu. Le Fonds a l'intention de distribuer la totalité de son revenu et un montant suffisant des gains en capital nets réalisés pour éviter d'être assujéti à l'impôt sur le résultat.

Le Fonds est assujéti aux retenues d'impôt sur les revenus étrangers. De manière générale, le Fonds traite les retenues d'impôt comme une charge portée en réduction du résultat à des fins fiscales.

Au 31 décembre 2025, le Fonds disposait de pertes en capital nettes reportées en avant de 4 039 232 \$ (2024 – 13 864 607 \$) et de pertes autres qu'en capital reportées en avant de néant (2024 – néant).

## 11. Commissions de courtage et rabais de courtage sur titres gérés

Les commissions versées aux courtiers relativement aux opérations de portefeuille sont incluses dans les états du résultat global du Fonds. Les activités de courtage sont réparties de bonne foi entre les courtiers en fonction du courtier qui peut obtenir les meilleurs résultats pour le Fonds par rapport aux services d'exécution des ordres et aux services de recherche fournis. Sous réserve de ces critères, le gestionnaire peut attribuer les activités aux courtiers qui, en plus de l'exécution des opérations, fournissent des services de recherche, de statistique ou d'autres services similaires, ou paient pour ceux-ci. La valeur vérifiable des « rabais de courtage sur titres gérés » reçue en pourcentage du total des commissions et des autres coûts liés aux opérations du portefeuille versés au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 est présentée ci-dessous :

	2025	2024
Relations au titre des rabais de courtage sur titres gérés	5	5
Pourcentage du total des commissions et des autres coûts liés aux opérations du portefeuille	4,70 %	7,41 %

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

## 12. Liens avec des entités structurées non consolidées

Le Fonds a déterminé que tous les autres fonds (les « fonds de placement émetteurs ») dans lesquels il investit sont des entités structurées non consolidées. Cette détermination repose sur une part considérable de jugement pour le Fonds. En général, la prise de décision concernant les activités d'investissement des fonds de placement émetteurs n'est pas régie par les droits de vote détenus par le Fonds et les autres investisseurs.

Les fonds de placement émetteurs financent leurs activités par l'émission d'actions qui accordent à leur porteur le droit à une quote-part de l'actif net des fonds en question. Le Fonds détient des actions rachetables de chacun des fonds de placement émetteurs. Au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, le Fonds n'a pas fourni de soutien financier aux entités structurées non consolidées et n'a pas l'intention de fournir de soutien financier ou d'autre forme de soutien.

La variation de la juste valeur de chaque fonds de placement émetteur est inscrite au poste « Variation nette de la plus-value latente des placements, compte tenu des écarts de conversion » des états du résultat global.

Les tableaux ci-dessous décrivent les types d'entités structurées que le Fonds ne consolide pas, mais dans lesquelles il détenait une participation aux 31 décembre 2025 et 2024.

Type	Nombre de fonds de placement émetteurs	Valeur liquidative des fonds de placement émetteurs	Juste valeur des placements	% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
Fiducies de placement immobilier	2	5 396 822 000 \$	9 213 500 \$	3,12 %

Type	Nombre de fonds de placement émetteurs	Valeur liquidative des fonds de placement émetteurs	Juste valeur des placements	% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
Fiducies de placement immobilier	3	15 042 859 000 \$	11 050 579 \$	4,52 %

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

## 12. Liens avec des entités structurées non consolidées (suite)

Les fonds de placement émetteurs comprennent ce qui suit :

	Monnaie selon les états financiers	Taux de change (selon le taux de change sur DIA)	Valeur liquidative totale selon les états financiers	Valeur liquidative totale en dollars canadiens
<b>31 décembre 2025</b>				
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix	Dollar canadien	1,000000	4 584 809 000 \$	4 584 809 000 \$
Minto Apartment Real Estate Investment Trust	Dollar canadien	1,000000	812 013 000	812 013 000
<b>31 décembre 2024</b>				
FPI d'immeubles résidentiels canadiens	Dollar canadien	1,000000	9 027 312 000 \$	9 027 312 000 \$
Labrador Iron Ore Royalty Corp.	Dollar canadien	1,000000	4 899 800 000	4 899 800 000
Thomson Reuters Corp., actions privilégiées, 0 %	Dollar canadien	1,000000	1 115 747 000	1 115 747 000

Le Fonds peut investir dans une position vendeur d'actions de fonds de placement émetteurs, ou détenir une telle position, dans le cadre de ses stratégies de placement. La nature et l'objet de ces fonds de placement émetteurs reposent en général sur le fait que la prise de décision concernant les activités d'investissement des fonds de placement émetteurs n'est pas régie par les droits de vote détenus par le Fonds et les autres investisseurs. Ces activités sont par ailleurs financées par l'émission d'actions aux parties prenantes. Le risque maximal de perte découlant de positions vendeur peut être illimité.

La juste valeur de ces fonds de placement émetteurs, s'il en est, est présentée au titre des placements dans les états de la situation financière et est indiquée dans l'annexe du portefeuille.

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

## 13. Incidence du reclassement

Certains montants comparatifs ont été reclassés à des fins de conformité avec la présentation de l'exercice considéré. Ces reclassements n'ont pas eu d'incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ni sur l'augmentation ou la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Au cours de l'exercice, les instruments à revenu fixe ont été reclassés des instruments non monétaires vers les instruments monétaires aux fins de la présentation de l'information sur le risque de change, ce qui reflète l'évaluation à jour de leurs flux de trésorerie contractuels. Par conséquent, l'exposition au risque de change des titres à revenu fixe aux 31 décembre 2025 et 2024 est maintenant incluse dans les actifs monétaires. Ce changement n'a eu aucune incidence sur l'évaluation, la comptabilisation ou la présentation de l'actif net du Fonds.

En outre, certains soldes de trésorerie, de garanties et de marges qui étaient présentés auparavant au poste Sommes à recevoir du courtier ont été reclassés dans les montants comparatifs pour 2024 à titre de trésorerie, de trésorerie soumise à restrictions, de marge en trésorerie et d'opérations non réglées. Les créiteurs liés aux placements achetés et les débiteurs liés aux placements vendus connexes sont maintenant présentés séparément dans les états financiers. Le tableau suivant résume l'incidence sur les états financiers du fonds :

### a) États de la situation financière

	Incidence du reclassement		
	Présentation antérieure	Ajustement	Montant ajusté
<b>Au 31 décembre 2024</b>			
Trésorerie	26 437 \$	12 615 262 \$	12 641 699 \$
Trésorerie soumise à restrictions	–	740 000	740 000
Sommes à recevoir du courtier	16 068 440	(16 068 440)	–
Débiteurs liés aux placements vendus	–	3 655 494	3 655 494
Actifs restants	273 876 708	–	273 876 708
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>289 971 585</b>	<b>942 316</b>	<b>290 913 901</b>
Passifs restants	45 494 133	(1)	45 494 132
Créditeurs liés aux placements achetés	–	942 317	942 317
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>45 494 133</b>	<b>942 316</b>	<b>46 436 449</b>
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>	<b>244 477 452 \$</b>	<b>–</b>	<b>244 477 452 \$</b>

# FONDS DE REVENU ALTERNATIF NEWGEN

Notes annexes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

## 13. Incidence du reclassement (suite)

### b) Tableaux des flux de trésorerie

	<b>Incidence du reclassement</b>		
	Présentation antérieure	Ajustement	Montant ajusté
<b><i>Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024</i></b>			
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	48 330 304 \$	–	48 330 304 \$
Ajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie :	(40 648 320)	–	(40 648 320)
Variation des soldes hors trésorerie :			
Sommes à recevoir du courtier	(1 092 346)	1 092 346	–
Trésorerie soumise à restrictions	–	(740 000)	(740 000)
Débiteurs liés aux placements vendus	–	(2 047 217)	(2 047 217)
Créditeurs liés aux placements achetés	–	(3 411 881)	(3 411 881)
Actifs/passifs restants	4 242 052	(2)	4 242 050
Produit de la vente de placements	4 308 551 994	–	4 308 551 994
Achat de placements	(4 235 939 178)		(4 235 939 178)
<b>Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation</b>	<b>83 444 506</b>	<b>(5 106 754)</b>	<b>78 337 752</b>
<b>Sorties de trésorerie liées aux activités de financement</b>	<b>(83 266 153)</b>	<b>–</b>	<b>(83 266 153)</b>
Augmentation/diminution de la trésorerie au cours de l'exercice	178 353	(5 106 754)	(4 928 401)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	22 859	17 722 016	<b>17 744 875</b>
Perte de change sur la trésorerie	<b>(174 775)</b>	<b>–</b>	<b>(174 775)</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>26 437 \$</b>	<b>12 615 262 \$</b>	<b>12 641 699 \$</b>